



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/36/354  
2 juillet 1981  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

JUL 9 - 1981

Trente-sixième session  
Point 12 de la liste préliminaire<sup>x</sup> UN/SA COLLECTION

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Rapports du Groupe spécial d'experts sur l'Afrique australe

Note du Secrétaire général

1. Au paragraphe 4 de sa résolution 2082 A (LXII) du 13 mai 1977, le Conseil économique et social a décidé que les rapports du Groupe spécial d'experts sur l'Afrique australe seraient portés sans délai à la connaissance de l'Assemblée générale.

2. Conformément à cette résolution, le Secrétaire général attire l'attention de l'Assemblée générale sur les rapports du Groupe spécial d'experts suivants :

a) Rapport du Groupe spécial d'experts sur l'Afrique australe convoqué au titre des résolutions 12 (XXXV) du 6 mars 1979 et 9 (XXXVI) et 12 (XXXVI) du 26 février 1980 de la Commission des droits de l'homme et au titre des résolutions 1979/39 du 10 mai 1979 et 1980/33 du 2 mai 1980 du Conseil économique et social (E/CN.4/1429);

b) Etude du Groupe spécial d'experts sur l'Afrique australe convoqué au titre de la résolution 12 (XXXVI) de la Commission des droits de l'homme (E/CN.4/1430);

c) Etude du Groupe spécial d'experts sur l'Afrique australe convoqué au titre de la résolution 12 (XXXVI) de la Commission des droits de l'homme et de la résolution 34/24 de l'Assemblée générale, datée du 15 novembre 1979 (E/CN.4/1426).

-----

<sup>x</sup> A/36/50.